

chausson

MATÉRIAUX

Client n° 378421

N°TVA:

ENT DUBOIS S BTP
M. DUBOIS SYLVAIN
CORNUS
46330 CENEVIERES

FACTURE n° 09275965 du 31/03/26

Pour nous contacter, appelez le 05 65 24 75 57

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un	PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
483892.01	GEOTEXTILE DR/SEP/PRO 0,5/50M EDIA dont Eco-Contribution	1	U	20,37	20,37 (0,14)		
BON N° 21236815	DU 23/03/26 ENLEVE AG. BOUZIES Signé par SYLVAIN						
448886.01	MANCHON A BUTEE D100	2	U	1,34	2,68		
BON N° 21236855	DU 26/03/26 ENLEVE AG. BOUZIES Signé par SYLVAIN						
1682.01	TAMPON VISITE+BOUCH.MF D100 UFT dont Eco-Contribution	2	U	4,30	8,60 (0,02)		
BON N° 21236880	DU 30/03/26 ENLEVE AG. BOUZIES Signé par SYLVAIN						
448886.01	MANCHON A BUTEE D100	1	U	1,34	1,34		
BON N° R9536232	DU 31/03/26 ENLEVE AG. LAVAU CHARPENTES Signé par LIVREE						
V/REF: CHANTIER 59623	BRUGIDOU TOM						
457082.10	LAMELLE-COL.GL24H NT 200/200- 3,00 FRAIS FIXES	3	ML	0,00	5,00 (3,25)		
	Total Eco-Contribution						

Veuillez trouver ci-dessous la liste des titulaires de cartes CHAUSSON autorisés à enlever des marchandises sur votre compte.

Carte N°2921001430253 Sylvain DUBOIS

Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO

Total H-T	T.V.A	Total T.T.C	Echéance	Règlement par	Sur votre compte
529,56	20,00% 105,91	635,47	30/04/26	L.C.R.	17807 00805 95421894046 75

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 4

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.
Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.

chausson

MATÉRIAUX

Client n° 378421

N°TVA:

ENT DUBOIS S BTP
M. DUBOIS SYLVAIN
CORNUS
46330 CENEVIERES

FACTURE n° 09275965 du 31/03/26

Pour nous contacter, appelez le 05 65 24 75 57

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un		PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
350716.05	LANTERNE D160 1006 TRADITION ED dont Eco-Contribution	1	U		42,90	42,90 (0,01)		
BON N° 21236728 DU 13/03/26 ENLEVE AG. BOUZIES Signé par SYLVESTRED V/REF: CHANTIER 41297 RAMOND								
805860.01	MANCHON COULISSE PVC D100 dont Eco-Contribution	2	U		2,54	5,08 (0,02)		
BON N° 21236732 DU 16/03/26 ENLEVE AG. BOUZIES Signé par SYLVAIN								
128857.01	TUBE PVC BATIMENT NFE+NFME D100-4ML dont Eco-Contribution	16	ML		3,24	51,84 (0,32)		
BON N° 21236744 DU 16/03/26 ENLEVE AG. BOUZIES Signé par SYLVAIN								
805769.01	COUDE PVC MF 22°30 D100 dont Eco-Contribution	2	U		4,41	8,82 (0,02)		
BON N° 21236763 DU 18/03/26 ENLEVE AG. BOUZIES Signé par SYLVAIN								
210086.01	CALIFIX LIANT BRIQUE RECTIF. -0,81L dont Eco-Contribution	1	U		26,17	26,17 (0,05)		
223409.01	CEMFRANCE -SAC 35KG dont Eco-Contribution	2	U		8,56	17,12 (0,40)		
BON N° 21236805 DU 23/03/26 ENLEVE AG. BOUZIES Signé par SYLVAIN								
Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.								
CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO								

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 3

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.
Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.

chausson

MATÉRIAUX

Client n° 378421

N°TVA:

ENT DUBOIS S BTP
M. DUBOIS SYLVAIN
CORNUS
46330 CENEVIERES

FACTURE n° 09275965 du 31/03/26

Pour nous contacter, appelez le 05 65 24 75 57

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un		PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
651990.01	CALCAIRE 0/ 15 MDP -GD 0.25 dont Eco-Contribution	2	GD		11,87	23,74 (0,20)		
BON N° 21236646 DU 5/03/26 ENLEVE AG. BOUZIES Signé par SYLVAIN								
651990.01	CALCAIRE 0/ 15 MDP -GD 0.25 dont Eco-Contribution	2	GD		11,87	23,74 (0,20)		
BON N° 21236651 DU 6/03/26 ENLEVE AG. BOUZIES Signé par SYLVAIN								
703157.01	MOUSSE PU MANUELLE 500ML EDIA dont Eco-Contribution	1	U		9,10	9,10 (0,17)		
223409.01	CEMFRANCE -SAC 35KG dont Eco-Contribution	1	U		8,56	8,56 (0,20)		
BON N° 21236667 DU 9/03/26 ENLEVE AG. BOUZIES Signé par SYLVAIN								
V/REF: CHANTIER 41297 RAMOND								
149097.01	BOITE PLUV,EPERS+COUV 25/25 R25SP dont Eco-Contribution	2	U		23,99	47,98 (1,28)		
743892.01	TUBE PVC EPANDAGE NORME CR4 D100-4M	8	ML		3,39	27,12		
BON N° 19737325 DU 13/03/26 ENLEVE AG. LALBENQUE Signé par D25								
V/REF: CHANTIER 41297 RAMOND								
141322.12	DOUILLE MEDIANE D160 TRADITION ED dont Eco-Contribution	1	U		51,89	51,89 (0,01)		
Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.								
CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO								

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 2

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.
Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.

chausson

MATÉRIAUX

Client n° 378421

N°TVA:

ENT DUBOIS S BTP
M. DUBOIS SYLVAIN
CORNUS
46330 CENEVIERES

FACTURE n° 09275965 du 31/03/26

Pour nous contacter, appelez le 05 65 24 75 57

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un		PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
Vos détails de règlement sont à transmettre à l'adresse mail : reglement@chausson.fr								
BON N° 21236563 DU 2/03/26 ENLEVE AG. BOUZIES Signé par SYLVAIN								
76083.01	FORET SDS-PLUS 7/EXPERT 5/100/165	1	U		6,43	6,43		
743892.01	TUBE PVC EPANDAGE NORME CR4 D100-4M	28	ML		3,39	94,92		
BON N° 21236579 DU 2/03/26 ENLEVE AG. BOUZIES Signé par SYLVAIN V/REF: CHANTIER 41297 RAMOND								
515926.01	GEOTEX.DRAIN/SEP/PRO 6KN 1/25M ED1A dont Eco-Contribution	1	U		22,70	22,70 (0,14)		
BON N° 21236620 DU 4/03/26 ENLEVE AG. BOUZIES Signé par SYLVAIN								
805771.01	COUDE PVC MF 45° D100 dont Eco-Contribution	4	U		3,65	14,60 (0,04)		
805805.01	CULOTTE PVC FF 45° D100 WAVIN dont Eco-Contribution	1	U		6,32	6,32 (0,02)		
BON N° 21236627 DU 4/03/26 ENLEVE AG. BOUZIES Signé par SYLVAIN								
805860.01	MANCHON COULISSE PVC D100 dont Eco-Contribution	1	U		2,54	2,54 (0,01)		
BON N° 21236645 DU 5/03/26 ENLEVE AG. BOUZIES Signé par SYLVAIN								
Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.								
CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO								

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 1

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.
Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.